

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1378

5 juillet 2010

SOMMAIRE

Aeroplan Finance S.à r.l.	66106	LRP Luxembourg Holdings S.à r.l.	66120
Alisa Holding S.A.	66118	MAG Industrial Intermediate International Holdings S.à r.l.	66135
Arkade A.s.b.l.	66136	Mando	66132
Ashmore SICAV 2	66118	Mavy S.A.	66144
Atelier de Serrurerie Henri WINANDY s.à r.l.	66132	Méca-Sport Racing	66141
Avolon Investments S.à r.l.	66122	MSREF ICR Luxembourg S.à r.l.	66139
Cap Est S.à r.l.	66098	MSREF IV Messorio S.à r.l.	66141
Caufort Luxembourg S.à r.l.	66130	MSREF Turque S.à r.l.	66144
CDS Cars SA	66107	MSREF VI Spirit S.à r.l.	66137
CitCor Wannsee III Sàrl	66136	Nikky Investments S.A.	66140
CitCor Wannsee II Sàrl	66136	Njord Wind S.à r.l.	66099
CMH Vertriebs Service I GmbH	66107	Northern Trust Luxembourg Management Company	66119
CMH Vertriebs Service I GmbH	66107	OXEA Holding S.à r.l.	66108
CMH Vertriebs Service I GmbH	66116	Pro-Inn S.A.	66141
Compagnie pour le Développement Indus- triel S.A.	66121	Prometheus Holding (Luxco) S.à r.l.	66106
Cristim S.A.	66117	Société de Climatisation	66135
Crystal Carmine S.A.	66098	Socom S.A.	66135
Docu Group (Lux 1) S.à r.l.	66107	Sogedel	66131
DOLOMITI DIEKIRCH, S.à r.l. uniperson- nelle	66135	Sogex S.A.	66132
European Logistics	66119	Standard Life Investments Global SICAV	66131
Flexis S.A.	66139	Standard Life Investments Global SICAV	66131
Fondation Edmond Israël	66138	Standard Life Investments Global SICAV	66106
Goldman Sachs Structured Investments SICAV	66132	Svenska Handelsbanken S.A.	66118
Harvester	66106	Svenska Re	66119
HGSC 1 S.à r.l.	66120	The CMI Managed Fund	66117
HGSC 1 S.à r.l.	66120	The Unilever Pension Plan	66117
I Lux S.A.	66134	Tower Management Company S.A.	66131
Imagina Productions	66120	Universe, The CMI Global Network Fund	66117
Immeurope S.A.	66121	Uninvest III	66118
Köning Star Group S.A.	66121	Vermudo S.à r.l.	66138
Köning Star Group S.A.	66118	Vous S.A.	66098
Köning Star Group S.A.	66130	VSP Holdings S.à r.l.	66117
Köning Star Group S.A.	66121		

Crystal Carmine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.125.

I.- Par résolutions signées en date du 28 avril 2010, l'actionnaire unique a décidé:

1. de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Franck Doineau, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011;

2. de renouveler le mandat de Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

II.- Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 17 mai 2010, l'actionnaire unique a décidé:

1. d'accepter de la démission des administrateurs suivants avec effet immédiat:

- Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Franck Doineau, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2. de nommer les administrateurs suivants avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011:

- Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Laurence Goblet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Olivier Roux, avec adresse au 30 Lansdowne Road, WTI 3LL, Londres, Royaume-Uni,
- Bertrand Repelin, avec adresse au 7, rue Gomboust, 75001 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010060388/31.

(100074852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Vous S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 127.191.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire tenue à Steinfort le 26 avril 2010

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l. a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société, MARBLEDEAL LIMITED, ayant son siège social au 41 Chalton Street, GB-LONDON NW1 1JD, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Référence de publication: 2010060463/12.

(100075193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Cap Est S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 78.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010060857/11.

(100075680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Njord Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 201.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 130.710.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth of May.

Before Maître Fernand UNSEN, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

There appeared:

Hg Renewable Power Partners, LP, a limited partnership, incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered seat at Alexander House, 13-15 Victoria Road, GY1 1AB St Peter Port, Guernsey, and registered with the Companies House (UK Trade Register) under number LP10721,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, by virtue of a proxy given on May 27, 2010.

The said proxy signed "ne varietur" by the appearing company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Njord Wind S.à r.l." (hereafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the Notary, Maître Joseph Elvinger, on July 26th, 2007, published in the Mémorial C No 2069 of September 22nd, 2007 and whose articles of association have lastly been amended pursuant to a deed of the Notary, Maître Joseph Elvinger, on February 25th, 2008, and published in the Mémorial C No 880 of April 10th, 2008.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand, five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) ordinary shares with a par value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital to the extent of one hundred and eighty-nine thousand Euro (€ 189,000.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand, five hundred Euro (€ 12,500.-) to two hundred and one thousand, five hundred Euro (€ 201,500.-).

IV. The sole shareholder resolved to issue one thousand, eight hundred and ninety (1,890) new shares of one hundred Euro (€ 100.-) each to be divided in different classes of shares as follows:

- two hundred and ten (210) «Class A Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- two hundred and ten (210) «Class B Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- two hundred and ten (210) «Class C Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- two hundred and ten (210) «Class D Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- two hundred and ten (210) «Class E Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- two hundred and ten (210) «Class F Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- two hundred and ten (210) «Class G Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- two hundred and ten (210) «Class H Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- two hundred and ten (210) «Class I Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all subscribed and fully paid up.

Subscription - Payment

Thereupon, Hg Renewable Power Partners, LP, prenamed, declared to subscribe to all the one thousand, eight hundred and ninety (1,890) new Class A, B, C, D, E, F, G, H, and I Shares and have them fully paid up in nominal value by a contribution in cash in the amount of one hundred and eighty-nine thousand Euro (€ 189,000.-), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as was certified to the undersigned notary.

V. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is fixed at two hundred and one thousand, five hundred Euro (€ 201,500.-) represented by two thousand and fifteen (2,015) shares with a par value of one hundred Euro (€ 100.-) each, which are divided into:

- One hundred and twenty-five (125) «Ordinary Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- two hundred and ten (210) «Class A Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- two hundred and ten (210) «Class B Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- two hundred and ten (210) «Class C Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- two hundred and ten (210) «Class D Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- two hundred and ten (210) «Class E Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- two hundred and ten (210) «Class F Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- two hundred and ten (210) «Class G Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- two hundred and ten (210) «Class H Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- two hundred and ten (210) «Class I Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all subscribed and fully paid up.

The terms defined in this Article 6, wherever appearing in the Articles shall have the meaning set forth below:

- «Ordinary Shareholder» means any Shareholder of the Company, which holds at any time Ordinary Shares of the Company.
- «Class A Shareholder» means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class A Shares of the Company.
- «Class B Shareholder» means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class B Shares of the Company.
- «Class C Shareholder» means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class C Shares of the Company.
- «Class D Shareholder» means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class D Shares of the Company.
- «Class E Shareholder» means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class E Shares of the Company.
- «Class F Shareholder» means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class F Shares of the Company.
- «Class G Shareholder» means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class G Shares of the Company.
- «Class H Shareholder» means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class H Shares of the Company.
- «Class I Shareholder» means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class I Shares of the Company.
- «Ordinary Shares» means Ordinary Shares of a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each in the capital of the Company.
- «Class A Shares» means Class A Shares of a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each in the capital of the Company.
- «Class B Shares» means Class B Shares of a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each in the capital of the Company.
- «Class C Shares» means Class C Shares of a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each in the capital of the Company.
- «Class D Shares» means Class D Shares of a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each in the capital of the Company.
- «Class E Shares» means Class E Shares of a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each in the capital of the Company.
- «Class F Shares» means Class F Shares of a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each in the capital of the Company.

- «Class G Shares» means Class G Shares of a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each in the capital of the Company.

- «Class H Shares» means Class H Shares of a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each in the capital of the Company.

- «Class I Shares» means Class I Shares of a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each in the capital of the Company.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”

VI. The sole shareholder resolved to amend article 8 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to the rights as defined hereunder, and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

In the event of a dividend distribution, the distributable profit should be allocated as follows:

- To the holders of (i) Class A Shares up to an annual distribution representing zero point twenty-five percent (0.25%) of the nominal value of the Class A Shares (the “Class A Preferential Dividend”) (ii) Class B Shares up to an annual distribution representing zero point thirty percent (0.30%) of the nominal value of the Class B Shares (the “Class B Preferential Dividend”), (iii) Class C Shares up to an annual distribution representing zero point thirty-five percent (0.35%) of the nominal value of the Class C Shares (the “Class C Preferential Dividend”), (iv) Class D Shares up to an annual distribution representing zero point forty percent (0.40%) of the nominal value of the Class D Shares (the “Class D Preferential Dividend”), (v) Class E Shares up to an annual distribution representing zero point forty-five percent (0.45%) of the nominal value of the Class E Shares (the “Class E Preferential Dividend”), (vi) Class F Shares up to an annual distribution representing zero point fifty percent (0.50%) of the nominal value of the Class F Shares (the “Class F Preferential Dividend”), (vii) Class G Shares up to an annual distribution representing zero point fifty-five percent (0.55%) of the nominal value of the Class G Shares (the “Class G Preferential Dividend”), and (viii) Class H Shares up to an annual distribution representing zero point sixty percent (0.60%) of the nominal value of the Class H Shares (the “Class H Preferential Dividend”), payable by fully closed accounting year, for the first accounting year pro rata temporis and the last time for the accounting year before the winding-up of the Company;

- Then, all the remaining distributable profit shall be allocated:

(i) provided that all the Shareholders hold at least one (1) share in the last outstanding class of shares, to the holders of the last outstanding class of shares in a reverse alphabetical order (i.e. from the Class I Shares to the Class A Shares);

(ii) in the event that not all the Shareholders hold at least one (1) share in the last outstanding class of shares, in a reverse alphabetical order (i.e. from the Class I Shares to the Class A Shares), upon a declaration of a dividend, to the holders of all the shares without regard to the class they belong to.

Should the whole last outstanding class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution (e.g. Class I Shares), the remaining distributable profit shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. Class H Shares), until potential repurchase of the Class A Shares, if the case may be.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares as follows:

- The Ordinary Shares shall not be redeemed and the share capital of the Company shall not be reduced with respect to the Ordinary Shares;

- The share capital of the Company shall only be reduced by cancellation of the last outstanding entire class of shares in a reverse alphabetical order (i.e. from the Class I Shares to the Class A Shares); and

- The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share, or (b) the following formula: dividing the total amount of any distributable sums by the number of shares constituting the class to be redeemed. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the

redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.”

VII. The sole shareholder further resolved to amend article 21 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 21. Appropriation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

In any year in which the general meeting of Shareholders resolves to make any distribution of dividends in accordance with article 8 of the Articles, the Class A Shareholders shall first in priority be entitled to receive dividend distributions with respect to such year, the Class B second in priority, C third, D fourth, E fifth, F sixth, G seventh, H eighth, and the Class I Shareholders shall ninth in priority be entitled to receive the remainder of all dividend distribution.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Diekirch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the company appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

HG Renewable Power Partners, LP, une «limited partnership», constituée et gouvernée par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Alexander House, 13-15 Victoria Road, GY1 1AB St Peter Port, Guernsey, inscrite au registre de commerce et des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro LP10721,

ici représenté par Madame Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle à 9 Rabatt, L-6475 Echternach, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 27 mai 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Njord Wind S.à r.l.» (ci après la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger en date du 26 juillet 2007, publié au Mémorial C n° 2069 du 22 septembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger en date du 25 février 2008, publié au Mémorial C n° 880 du 10 avril 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille, cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

III. L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cent quatre-vingt-neuf mille Euros (€ 189.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille, cinq cents Euros (€ 12.500,-) à deux cent un mille, cinq cents Euros (€ 201.500,-).

IV. L'associée unique a décidé d'émettre mille, huit cent quatre-vingt-dix (1.890) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, et divisées en différentes classes de parts sociales comme suit:

- Deux cent dix (210) «Parts Sociales de Classe A» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Deux cent dix (210) «Parts Sociales de Classe B» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Deux cent dix (210) «Parts Sociales de Classe C» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux cent dix (210) «Parts Sociales de Classe D» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux cent dix (210) «Parts Sociales de Classe E» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux cent dix (210) «Parts Sociales de Classe F» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux cent dix (210) «Parts Sociales de Classe G» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux cent dix (210) «Parts Sociales de Classe H» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- Deux cent dix (210) «Parts Sociales de Classe I» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Souscription - Libération

Sur ce, Hg Renewable Power Partners, LP, prénommée, déclare souscrire à l'ensemble des mille, huit cent quatre-vingt-dix (1.890) nouvelles Parts Sociales de Classe A, B, C, D, E, F, G, H et I, et les libérer intégralement en valeur nominale par un apport en numéraire de cent quatre-vingt-neuf mille Euros (€ 189.000,-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

V. Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à deux cent un mille, cinq cents Euros (€ 201.500,-) représenté par deux mille quinze (2.015) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, divisées comme suit:

- Cent vingt-cinq (125) «Parts Sociales Ordinaires» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux cent dix (210) «Parts Sociales de Classe A» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux cent dix (210) «Parts Sociales de Classe B» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux cent dix (210) «Parts Sociales de Classe C» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux cent dix (210) «Parts Sociales de Classe D» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux cent dix (210) «Parts Sociales de Classe E» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux cent dix (210) «Parts Sociales de Classe F» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux cent dix (210) «Parts Sociales de Classe G» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux cent dix (210) «Parts Sociales de Classe H» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérée; et
- Deux cent dix (210) «Parts Sociales de Classe I» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les notions définies dans cet Article 6, et figurant dans les Statuts, ont la signification suivante:

- «Associé de Parts Sociales Ordinaires» signifie tout détenteur de Parts Sociales Ordinaires.
- «Associé de Classe A» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe A.
- «Associé de Classe B» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe B.
- «Associé de Classe C» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe C.
- «Associé de Classe D» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe D.
- «Associé de Classe E» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe E.
- «Associé de Classe F» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe F.
- «Associé de Classe G» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe G.
- «Associé de Classe H» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe H.
- «Associé de Classe I» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe I.
- «Parts Sociales Ordinaires» signifie les Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, dans le capital de la Société.

- «Parts Sociales de Classe A» signifie les Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, dans le capital de la Société.
- «Parts Sociales de Classe B» signifie les Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, dans le capital de la Société.
- «Parts Sociales de Classe C» signifie les Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, dans le capital de la Société.
- «Parts Sociales de Classe D» signifie les Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, dans le capital de la Société.
- «Parts Sociales de Classe E» signifie les Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, dans le capital de la Société.
- «Parts Sociales de Classe F» signifie les Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, dans le capital de la Société.
- «Parts Sociales de Classe G» signifie les Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, dans le capital de la Société.
- «Parts Sociales de Classe H» signifie les Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, dans le capital de la Société.
- «Parts Sociales de Classe I» signifie les Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, dans le capital de la Société.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des Associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

VI. L'associée unique a décidé de modifier l'article 8 des statuts pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 8. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire les droits définis ci-après et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Dans le cas d'une distribution d'un dividende, le bénéfice distribuable sera attribué de la manière suivante:

- aux propriétaires (i) des Parts Sociales de Classe A jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A (le «Dividende Préférentiel de Classe A»), (ii) des Parts Sociales de Classe B jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B (le «Dividende Préférentiel de Classe B»), (iii) des Parts Sociales de Classe C jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C (le «Dividende Préférentiel de Classe C»), (iv) des Parts Sociales de Classe D jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D (le «Dividende Préférentiel de Classe D»), (v) des Parts Sociales de Classe E jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E (le «Dividende Préférentiel de Classe E»), (vi) des Parts Sociales de Classe F jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F (le «Dividende Préférentiel de Classe F»), (vii) des Parts Sociales de Classe G jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G (le «Dividende Préférentiel de Classe G»), et (viii) des Parts Sociales de Classe H jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule soixante pourcent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H (le «Dividende Préférentiel de Classe H»), payable une fois les comptes totalement arrêtés, pour la première année sociale pro rata temporis et pour la dernière fois, pour l'année sociale avant la mise en liquidation de la Société;

- Puis, tout le bénéfice distribuable restant sera attribué:

(i) à condition que tous les associés détiennent au moins une (1) part sociale dans la dernière classe de parts sociales, aux propriétaires de la dernière classe de parts sociales dans l'ordre alphabétique inversé (soit de la Classe de Parts Sociales I à la Classe de Parts Sociales A);

(ii) dans le cas où les associés n'ont pas tous au moins une (1) part sociale dans la dernière classe de parts sociales, dans l'ordre alphabétique inversé (soit de la Classe de Parts Sociales I à la Classe de Parts Sociales A), au moment d'une déclaration d'un dividende, aux propriétaires de toutes les parts sociales sans tenir compte de la classe à laquelle ils appartiennent.

Si l'entière de la dernière classe de parts sociales a été annulée à la suite de son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution (par exemple les Parts Sociales de Classe I), le bénéfice distribuable restant devra alors être attribué à la dernière classe de parts sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple les Parts Sociales de Classe H), jusqu'au rachat potentiel des Parts Sociales de Classe A, le cas échéant.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales comme suit:

- Les Parts Sociales Ordinaires ne peuvent pas être annulées et le capital social de la Société ne peut pas être diminué par le biais d'une annulation des Parts Sociales Ordinaires;

- Le capital social de la Société peut uniquement être réduit par l'annulation de l'entièreté de la dernière classe de parts sociales restante dans l'ordre alphabétique inversé (soit de la Classe de Parts Sociales I à la Classe de Parts Sociales A); et

- Le prix de rachat doit être fixé par référence à la plus haute valeur de (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, ou (b) selon la formule suivante: en divisant le montant total de toutes sommes distribuables par le nombre de parts sociales constituant la classe entière de parts sociales devant être rachetée. Lorsque le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales devant être rachetées, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où il y a suffisamment de sommes distribuables disponibles eu égard au montant excédentaire du prix de rachat.»

VII. L'associée unique a décidé par la suite de modifier l'article 21 des statuts pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 21. Affectation des résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dans le cas où l'assemblée générale des Associés décide d'effectuer une distribution de dividendes conformément à l'article 8 des Statuts, les Associés de Classe A percevront un dividende annuel en premier rang de priorité, les Associés de Classe B en second rang de priorité, les Associés de Classe C en troisième rang de priorité, les Associés de Classe D en quatrième rang de priorité, les Associés de Classe E en cinquième rang de priorité, les Associés de Classe F en sixième rang de priorité, les Associés de Classe G en septième rang de priorité, les Associés de Classe H en huitième rang de priorité. Après le paiement de tout dividende préférentiel tel que décrit ci-dessus, tout le surplus de bénéfice net distribuable, s'il y a, sera attribué aux Associés de Classe I.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Diekirch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Fernand UNSEN.

Enregistré à Echternach, le 1^{er} juin 2010. Relation: ECH/2010/748. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010063707/391.

(100079352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Prometheus Holding (Luxco) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 121.161.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique le 18 mai 2010

Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 18 mai 2010:

- que Monsieur Andrew Wood a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie A et que Monsieur Stephan Lobmeyr a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie B, en date du 18 mai 2010;
- que Monsieur Bertrand Michaud, né le 21 novembre 1961 à Paris (France) et ayant son adresse professionnelle au 3 rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg est nommé gérant unique de la société à compter du 18 mai 2010 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Pour Prometheus Holding (Luxco) S.à r.l.

S G G S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010076741/21.

(100070184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Harvester, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 122.859.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010078371/11.

(100070346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Standard Life Investments Global SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z. A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 78.797.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19 mai 2010.

Pour le compte de Standard Life Investments Global SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Signature

Référence de publication: 2010078373/13.

(100070349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Aeroplan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 134.920.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 28 avril 2010

En date du 28 avril 2010, l'Associé Unique de Aeroplan Holdings Europe S.à.r.l («la Société») a pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Madame Christelle Ferry en qualité de gérant B de la Société avec effet au 1^{er} mai 2010;

- De nommer Monsieur Sjors van der Meer, né le 31 octobre 1978 à Utrecht, Pays-Bas, résidant professionnellement à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme gérant B de la société avec au 1^{er} mai 2010 et pour une durée indéterminée, avec pouvoir de signature conjointe.

Luxembourg, le 11 mai 2010.
Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2010078481/17.

(100070819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Docu Group (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 101.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Docu Group (Lux 1) S.à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2010078374/11.

(100070497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

CMH Vertriebs Service I GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.850.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010078375/10.

(100070540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

CMH Vertriebs Service I GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.850.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010078376/10.

(100070535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

CDS Cars SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6470 Echternach, 20, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 91.963.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 19.05.2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale a dissous et déclaré en état de liquidation la société anonyme CDS CARS SA, établie et ayant son siège social à L-6470 Echternach, 20 rue de la Montagne, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 91963.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH et liquidateur Me Claude Speicher, avocat à la Cour, à Diekirch.

Les déclarations de créance sont à déposer au greffe du Tribunal de commerce de Diekirch endéans les 3 semaines de la présente publication.

Diekirch
Pour extrait conforme
Le liquidateur
Me Claude SPEICHER
Avocat à la Cour

Référence de publication: 2010078427/20.

(100070489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

OXEA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.422.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address at 2224 Rives de Clausen, L-2165 in Luxembourg.

Such appearing party has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "OXEA Holding S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-) represented by thirty-seven thousand five hundred (37,500) shares of one euro (EUR 1.-) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first

written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st of January and ends on the 31st of December.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and Payment

The thirty-seven thousand five hundred (37,500) shares have been subscribed by Mrs Linda HARROCH, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 47, Grand-rue, L1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Desmond MITCHELL, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
 - Dr. Reinhard GRADL, Chemiker, born on February 20, 1947 in Regensburg, Germany, residing at 9A, Route der la Marlenaz, CH-1936 Verbier, Switzerland; and
 - Mr François BOURGON, company director, born on December 29, 1969 in Phalsbourg, France, with professional address at 4, rue Jean-Pierre Probst L-2352 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle au 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et Nom. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de «OXEA Holding S.à r.l.» (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

- (a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou
- (b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts

- notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou

autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.7 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de trente-sept mille cinq cents Euros (EUR 37,500.-), représenté par trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune (les "Parts Sociales"); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique".

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la Société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à

prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des Associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

16. Dissolution et Liquidation. La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

(a) un genre inclut tous les genres;

(b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;

(c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);

(d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et Libération

Madame Linda HARROCH, prénommée, a souscrit l'ensemble des trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de trente-sept mille cinq cents Euros (EUR 37.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 47, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Desmond MITCHELL, gérant de sociétés, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

- Monsieur Michael J. RISTAINO, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Reinhard GRADL, né le 20 février 1947 à Regensburg (Allemagne), demeurant au 9A, route der la Marlenaz, 1936 Verbier, Suisse; et

- Monsieur François BOURGON, administrateur de sociétés, né le 29 décembre 1969 à Phalsbourg, France, demeurant professionnellement au 4, Rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 juin 2010. Relation: EAC/2010/6645. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010064435/478.

(100079522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

CMH Vertriebs Service I GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.850.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010078377/10.

(100070534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

The CMI Managed Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 86.898.

Les comptes annuels et le Bilan au 30.09.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010078378/10.

(100070525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Universe, The CMI Global Network Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 33.463.

Les comptes annuels et le Bilan au 30.09.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010078379/10.

(100070524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

The Unilever Pension Plan, Association d'Epargne-Pension.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg I 1.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Pour THE UNILEVER PENSION PLAN

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Steve David / Revel Wood

Managing Director / Director

Référence de publication: 2010078384/14.

(100070536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

VSP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 93.751.

Les comptes annuels et le Bilan au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010078380/10.

(100070523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Cristim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.
R.C.S. Luxembourg B 39.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010078381/10.

(100070581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Alisa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6740 Grevenmacher, 2, Kurzacht.

R.C.S. Luxembourg B 78.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010078382/10.

(100070579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Univest III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 129.296.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UNIVEST III

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Steve David / Olivier Noel

Managing Director / Vice President - Transfer Agency

Référence de publication: 2010078383/13.

(100070539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Köning Star Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.639.

Par la présente, nous donnons notre démission comme administrateur de votre société, et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Antar Invest, S.A.

Signature

Référence de publication: 2010078402/11.

(100070512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Svenska Handelsbanken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 15.992.

La liste de signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010078386/10.

(100070526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Ashmore SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.957.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Pour ASHMORE, SICAV 2
Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.
Steve David / Revel Wood
Managing Director / Director

Référence de publication: 2010078385/14.

(100070531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Svenska Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 32.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010078387/9.

(100070487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

European Logistics, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.727.

EXTRAIT

En date du 11 mai 2010, l'actionnaire unique de la société European Logistics, a approuvé:

1. de renouveler le mandat de:

- Rainer Peter Nonnengässer
- German Fernandez-Montenegro Klindworth
- Isabelle Scemama
- Olivier Thoral

comme administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tient en 2016.

2. de renouveler le mandat de:

- MAZARS

Comme réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tient en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Logistics

Signature

Référence de publication: 2010078421/21.

(100070109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Northern Trust Luxembourg Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 99.167.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Steve David / Olivier Noel

Managing Director / Vice President - Transfer Agency

Référence de publication: 2010078388/12.

(100070546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Imagina Productions, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1220 Luxembourg, 224, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 99.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010078389/12.

(100070621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

HGSC 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 116.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Sàrl

Gérant

Signature

Référence de publication: 2010078390/12.

(100070131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

LRP Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.115.550,00.**Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 100.217.*Extrait des Résolutions de l'associé unique du 11 mai 2010*

L'associé unique de la Société, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Eric Vanderkerken en tant que gérant B, et ce avec effet au 15 mai 2010;
- de nommer Paul Lamberts, employé, né le 18 septembre 1965 à Tilburg (Pays-Bas), résidant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société, ce avec effet au 15 mai 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010078496/18.

(100071024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

HGSC 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 116.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Sàrl

Gérant

Signature

Référence de publication: 2010078391/12.

(100070133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Immeurope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 41.027.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil
d'Administration qui s'est tenue le 4 mai 2010*

Résolutions:

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,
- de nommer Monsieur Joseph WINANDY comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010078393/15.

(100070360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Compagnie pour le Développement Industriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 13.889.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil
d'Administration qui s'est tenue le 4 mai 2010*

Résolutions:

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,
- de nommer Monsieur Joseph WINANDY comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010078396/15.

(100070365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Köning Star Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 123.639.

—
Par la présente nous vous informons que nous donnons notre démission en tant que commissaire aux comptes de votre société, et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 mai 2010.
Fiduciaire Fibetrust
Jürgen Fischer

Référence de publication: 2010078401/12.

(100070516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Köning Star Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 123.639.

—
Par la présente, nous donnons notre démission comme administrateur de votre société, et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 mai 2010.
Solero, S.A.
Signature

Référence de publication: 2010078403/11.

(100070514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Avolon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.147.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixth day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared

(I) Agraffe Limited, a company limited by shares incorporated under Cayman law, with registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY11104, Cayman Islands and registered with the Registrar under number 233201; and

(II) Avolon (Aerospace) Limited, a private company limited by shares incorporated under Irish law, with registered office at 75 St Stephen's Green, Dublin 2, Ireland and registered with the Companies Registration Office under number 477 632

represented by Me Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to proxies dated 5 May 2010 and 5 May 2010 respectively, which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, represented as aforesaid, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Avolon Investments S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Avolon Investments S.à r.l. (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Director or as the case may be the board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Director, or as the case may be the board of Directors, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Director or as the case may be the board of Directors.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at eighteen thousand two hundred and eighty-seven US Dollars and eighty-nine cents (USD 18,287.89) divided into

(i) one million seven hundred and ninety-eight thousand nine hundred and ninety-six (1,798,996) category A shares subdivided into:

three hundred and fifty-nine thousand eight hundred (359,800) class A 1 shares,

three hundred and fifty-nine thousand seven hundred and ninety-nine (359,799) class A 2 shares,

three hundred and and fifty-nine thousand seven hundred and ninety-nine (359,799) class A 3 shares, three hundred and and fifty-nine thousand seven hundred and ninety-nine (359,799) class A 4 shares, and three hundred and and fifty-nine thousand seven hundred and ninety-nine (359,799) class A 5 shares, (ii) twenty-nine thousand seven hundred and ninety-three (29,793) category C shares subdivided into: five thousand nine hundred and fifty-eight (5,958) class C 1 shares, five thousand nine hundred and fifty-eight (5,958) class C 2 shares, five thousand nine hundred and fifty-nine (5,959) class C 3 shares, five thousand nine hundred and fifty-nine (5,959) class C 4 shares, and five thousand nine hundred and fifty-nine (5,959) class C 5 shares, each with a par value of one cent US Dollar (USD 0.01) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent (75%) of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders (each a "Director").

They are appointed and removed from office by a decision passed at a majority of at least three-quarters of the issued share capital at the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Directors are appointed for an undetermined period. The Directors may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one Director, the Directors constitute a board of Directors. Any Director may participate in any meeting of the board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Directors may be represented at meetings of the board by another Director without limitation as to the number of proxies which a Director may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of Directors must be given to the Directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Director in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of Directors.

The general meeting of shareholders may decide to appoint Directors of three different classes, being class A Directors, class B Directors and class C Directors. Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of Directors are validly taken by the approval of the majority of the Directors of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors, class B Directors and class C Directors) any resolutions of the board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A, one class B and one class C Director (which may be represented).

The board of Directors may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Directors' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued in conformity with the bidding signature provisions set forth herebelow.

Art. 8. Management Powers, Binding signature. The sole Director or as the case may be the board of Directors is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole Director or as the case may be the board of Directors. Vis-a-vis third parties the sole Director or as the case may be the board of Directors has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole Director, and in the case of a board of Directors by the sole signature of any of the Directors, provided however that in the event the general meeting of shareholders

has appointed different classes of Directors (namely class A Directors, class B Directors and class C Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Director and one class B Director and one class C Director (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of Directors or, in the event of classes of Directors, by one class A, one class B Director and one class C Director acting together (including by way of representation).

Art. 9. Liability of Directors. The Director(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any Director or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of Directors.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed below in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing at least three quarters of the issued share capital, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2010.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Director or as the case may be, the board of Directors.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Director, or as the case may be the board of Directors, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up all one million seven hundred and ninety-eight thousand nine hundred and ninety-six (1,798,996) category A shares and twenty-nine thousand seven hundred and ninety-three (29,793) category C shares of the Company as set forth below. The category A shares (subdivided into classes A1, A2, A3, A4, and A5) and the category C shares (subdivided into classes C1, C2, C3, C4 and C5) so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of eighteen thousand two hundred and eighty-seven US Dollars and eighty-nine cents (USD 18,287.89) is available to the Company.

Subscriber	Number and class of shares
Agraffe Limited	359,800 A1
Agraffe Limited	359,799 A2
Agraffe Limited	359,799 A3
Agraffe Limited	359,799 A4
Agraffe Limited	359,799 A5
Avolon (Aerospace) Limited	5,958 C1
Avolon (Aerospace) Limited	5,958 C2
Avolon (Aerospace) Limited	5,959 C3
Avolon (Aerospace) Limited	5,959 C4
Avolon (Aerospace) Limited	5,959 C5
Total category A shares	<u>1,798,996</u>
Total category C shares	<u>29,793</u>
Total subscription price	for USD 18,287,89

Evidence of the payment of the total subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at
2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.
2. The following person is appointed as sole Director of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:
 - Domhnal Richard Slattery, Company Director, born on 6th February 1967 in Galway, (Ireland), residing at Oval, Building 3, Shelbourne Road, Balsbridge, Dublin 4, Ireland.

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2010.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le sixième jour du mois de mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

(I) Agraffe Limited, une private company limited by shares constituée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à PO Box, Ugland House, Grand Cayman, KY11104, Îles Cayman et enregistrée auprès du Registre sous le numéro 233201; et

(II) Avolon (Aerospace) Limited, une private company limited by shares, constituée sous les lois Irlandaises, ayant son siège social au 75 St Stephen's Green, Dublin 2, Irlande et enregistrée auprès du Companies Registration Office sous le numéro 477 632

représentées par Me Nora Filali, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations en date du 5 mai 2010 et 5 mai 2010 respectivement lesquelles seront enregistrées avec le présent acte.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Avolon Investments S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") qui est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Avolon Investments S.à r.l. (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à des sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut ou sur le coté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision de l'Administrateur ou, le cas échéant, du conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où l'Administrateur, ou le cas échéant le conseil d'Administration, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Administrateur ou le cas échéant le conseil d'Administration.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à dix-huit mille deux cent quatre-vingt sept Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt neuf centimes (USD 18.287,89) divisé en

(i) un million sept cent quatre-vingt dix huit mille neuf cent quatre-vingt seize (1.798.996) parts sociales de catégorie A subdivisées en

trois cent cinquante neuf mille huit cents (359.800) parts sociales de classe A1,

trois cent cinquante neuf mille sept cent quatre-vingt dix-neuf (359.799) parts sociales de classe A2,

trois cent cinquante neuf mille sept cent quatre-vingt dix-neuf (359.799) parts sociales de classe A3,

trois cent cinquante neuf mille sept cent quatre-vingt dix-neuf (359.799) parts sociales de classe A4,

trois cent cinquante neuf mille sept cent quatre-vingt dix-neuf (359.799) parts sociales de classe A5,

(ii) vingt neuf mille sept cent quatre vingt treize (29.793) parts sociales de catégorie C subdivisées en

Cinq mille neuf cent cinquante huit (5.958) parts sociales de classe C1

Cinq mille neuf cent cinquante huit (5.958) parts sociales de classe C2

Cinq mille neuf cent cinquante neuf (5.959) parts sociales de classe C3

Cinq mille neuf cent cinquante neuf (5.959) parts sociales de classe C4

Cinq mille neuf cent cinquante neuf (5.959) parts sociales de classe C5

d'une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital de la Société.

Art. 7. Administrateurs de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non (les "Administrateurs").

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité des trois-quarts du capital social émis. Si aucun terme n'est indiqué, les Administrateurs sont nommés pour une période indéterminée. Les Administrateurs sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un Administrateur, les Administrateurs constituent un conseil d'Administration. Tout Administrateur peut participer à une réunion du conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les Administrateurs peuvent être représentés aux réunions du conseil de d'Administration par un autre Administrateur, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Administrateur peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'Administration doit être donné aux Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Administrateur par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'Administration.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des Administrateurs de trois classes différentes, étant les Administrateurs de Classe A, les Administrateurs de Classe B et les Administrateurs de Classe C. Une telle classification d'Administrateurs sera dûment portée au procès-verbal de la réunion concernée et la Administrateurs dûment identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil d'Administration sont valablement prises avec l'accord de la majorité des Administrateurs de la Société (y compris par voie de représentation).

Toutefois, dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes d'Administrateurs (étant les Administrateurs de classe A, les Administrateurs de classe B et les Administrateurs de classe C), toutes les résolutions du conseil d'Administration ne pourront valablement être prises que si elles sont approuvées par la majorité des Administrateurs, y compris au moins un Administrateur de classe A, de classe B et de classe C (qui peuvent être représentés).

Le conseil d'Administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des Administrateurs, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un

extrait pourra être émis conformément aux dispositions relatives aux pouvoirs de signature prévus dans les présents statuts.

Art. 8. Pouvoirs des Administrateurs, Signatures engageantes. L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'Administration. Vis-à-vis des tierces parties, l'Administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle de l'Administrateur unique s'il y a un Administrateur unique et en cas de conseil d'Administration par la signature individuelle de chacun des Administrateurs, étant entendu toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes d'Administrateurs (étant les Administrateurs de classe A, les Administrateurs de classe B et les Administrateurs de classe C), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B et d'un Administrateur de classe C (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'Administration ou, dans le cas de classes d'Administrateurs, par un Administrateur de classe A, de classe B et de classe C, agissant de concert (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Responsabilité des Administrateurs. Le(s) Administrateur(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été Administrateur, dirigeant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de l'Administrateur, dirigeant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout Administrateur, dirigeant ou fondé de pouvoir: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudance dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil d'Administration.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes n'affectera aucun autre droit dont un Administrateur, dirigeant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être Administrateur, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les Administrateurs, dirigeants ou fondés de pouvoirs en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 11. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues ci-dessous, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les

résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant au moins trois-quarts du capital social émis, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 12. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année l'Administrateur, ou le cas échéant le conseil d'Administration établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la Société pour tout associé.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par l'Administrateur ou le cas échéant par le conseil d'Administration, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré toutes les un million sept cent quatre-vingt dix huit mille neuf cent quatre-vingt seize (1.798.996) parts sociales de catégorie A et vingt neuf mille sept cent quatre-vingt treize (29.793) parts sociales de catégorie C de la Société tel qu'indiqué ci-dessous. Les parts sociales de catégories A et de catégorie C ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèces de sorte que la somme de dix-huit mille deux cent quatre-vingt sept Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt neuf centimes (USD 18.287,89) est à la disposition de la Société.

Souscripteur	Nombre et classe de parts sociales
Agraffe Limited	359.800 A1
Agraffe Limited	359.799 A2
Agraffe Limited	359.799 A3
Agraffe Limited	359.799 A4
Agraffe Limited	359.799 A5
Avolon (Aerospace) Limited	5.958 C1
Avolon (Aerospace) Limited	5.958 C2
Avolon (Aerospace) Limited	5.959 C3
Avolon (Aerospace) Limited	5.959 C4
Avolon (Aerospace) Limited	5.959 C5
Total de parts sociales de catégorie A	1.798.996
Total de parts sociales de catégorie C	29.793
Prix de souscription total	Pour 18.287,89 Dollars des Etats-Unis

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:
2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
2. La personne suivante a nommée Administrateur de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Domhnal Richard Slattery, Administrateur, né le 6 février 1967 à Galway (Irlande), demeurant à Oval, Building 3, Shelbourne Road, Balsbridge, Dublin 4, Irlande

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Dont Acte, faite et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: N. FILALI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mai 2010. Relation: LAC/2010/21296. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010078542/475.

(100071448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Köning Star Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.639.

Par la présente, nous donnons notre démission comme administrateur de votre société, et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Naturwerk, S.A.

Signature

Référence de publication: 2010078404/11.

(100070515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Caufort Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 89.552.

Aux actionnaires de la société "CAUFORT Luxembourg S à R L"

Je tiens par la présente à vous faire part de ma décision de démissionner avec effet à la date de la présente du mandat de Gérant de la société

"CAUFORT LUXEMBOURG S à R L"

R.C.S. Luxembourg B 89.552.

Steinfort, le 11 mai 2010.

M. Joseph HANSEN.

Référence de publication: 2010078405/13.

(100070498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Tower Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 48.469.

—
EXTRAIT

Les administrateurs de TOWER MANAGEMENT COMPANY S.A. (la "Société") ont désigné Monsieur Daniel Tassandin, domicilié professionnellement 1, rue de la Tour-de-l'île, case postale 5415, CH-1211 Genève 11 (Suisse), au poste d'administrateur de la Société, avec effet au 9 avril 2010. Il terminera le mandat de Monsieur Philippe Beckers. Son élection sera définitive lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Fait à Bertrange, le 18 mai 2010.

Pour le compte de TOWER MANAGEMENT COMPANY S.A.

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Emilie Ramponi

Référence de publication: 2010078409/16.

(100070405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Sogedel, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 18.571.

Merci de bien vouloir prendre note que le soussigné présente ce jour sa démission avec effet immédiat au poste de commissaire aux comptes de la société

SOGEDEL S.A., Société Anonyme Holding

Siège social: 23, avenue de la Porte-Neuve

L-2227 LUXEMBOURG

R.C.S. Luxembourg B 18.571

LUXEMBOURG, le 18 mai 2010.

Pierre SCHILL.

Référence de publication: 2010078414/14.

(100070328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Standard Life Investments Global SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z. A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 78.797.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires de Standard Life Investments Global SICAV (la "société") du 29 juin 2009

L'Assemblée approuve la réélection de Mademoiselle Jennifer Richards, demeurant professionnellement 90 St Stephen's Green, Dublin 2, Irlande, comme administrateur de la Société pour une durée de deux ans se terminant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 18 mai 2010.

Pour le compte de Standard Life Investments Global SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Signature

Référence de publication: 2010078410/16.

(100070410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Standard Life Investments Global SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z. A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 78.797.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 6 mai 2010

L'Assemblée décide de réélire PricewaterhouseCoopers S.à r.l., demeurant 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprise pour l'année débutant le 1^{er} janvier 2010 et ce, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19 mai 2010.

Pour le compte de Standard Life Investments Global SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Signature

Référence de publication: 2010078411/16.

(100070411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Sogex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 53.525.

Merci de bien vouloir prendre note que le soussigné présente ce jour sa démission avec effet immédiat au poste de commissaire aux comptes de la société

SOGEX S.A., Société Anonyme Holding

Siège social: 23, avenue de la Porte-Neuve

L - 2227 LUXEMBOURG

R.C.S. Luxembourg B 53.525

LUXEMBOURG, le 18 mai 2010.

Pierre SCHILL.

Référence de publication: 2010078415/14.

(100070324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Mando, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 148.227.

Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung vom 28.02.2010.

Aus dem Kaufvertrag vom 28.02.2010 geht hervor, dass sämtliche Anteile der Gesellschaft bisher gehalten durch Herrn Christian Walter, wohnhaft in L-7662 Medernach, 2, Halsbach übertragen wurden an Herrn Robert Burschik, wohnhaft in D-58644 Iserlohn, Kellerstrasse 7, so dass nun alle ordentlichen Anteile der Gesellschaft, die das gesamte Kapital verkörpern, gehalten werden wie folgt:

Herr Robert BURSCHIK: 500 ordentliche Anteile.

Luxembourg, den 18 Mai 2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010078418/15.

(100070288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Atelier de Serrurerie Henri WINANDY s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9573 Wiltz, 32, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 103.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010078425/10.

(100070550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Goldman Sachs Structured Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.187.

In the year two thousand and ten, on the twelfth of May.

Before us Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange.

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of GOLDMAN SACHS STRUCTURED INVESTMENTS SICAV (the "Company") having its registered office in Senningerberg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on February 2, 2007, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 124187, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of February 28, 2007, number 264.

The Meeting is opened at the premises of Arendt & Medernach, 14, rue Erasme, Luxembourg, at 11:30 am under the chair of Mr. Peter Bun, employee, residing professionally in Senningerberg,

who appoints as secretary Mr. Vincent Jodard, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Antonio Barattelli, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

The meeting has been called pursuant to a convening notice, the extraordinary general meeting held before notary on March 25, 2010 having not reached the quorum required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, and thus could not validly deliberate on the items of its agenda.

1. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

I. Approval of the transfer of the registered office of the Company to 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

II. Approval of the modification of the first sentence of the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company to read as follows: "The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg".

2. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the board of the Meeting and the notary, will remain annexed to these minutes.

3. A convening notice setting forth the agenda of the Meeting was sent by registered mail to each of the registered shareholders of the Company on April 26, 2010.

4. No quorum is required for all the items of the agenda and resolutions on the items of the agenda must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes validly cast at the Meeting.

5. According to the attendance list, 12,565,453.475 shares are present or represented and the Meeting can validly deliberate on all the items of the agenda.

After due deliberation the Meeting takes the following resolutions by unanimous vote:

I. RESOLVED to approve the transfer of the registered office of the Company to 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

II. RESOLVED to approve the modification of the first sentence of the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company to read as follows: "The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg".

III. RESOLVED consequently to approve the modification of the third sentence of the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company to read as follows: "The registered office of the Company may be transferred within the city of Luxembourg by decision of the board of directors of the Company".

There being no further business on the agenda, the Meeting closes at 11.45 am.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, to the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze mai.

Devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") des actionnaires de GOLDMAN SACHS STRUCTURED INVESTMENTS SICAV (la "Société"), ayant son siège social à Senningerberg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 2007, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124187, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 28 février 2007, numéro 264.

L'Assemblée est ouverte dans les bureaux d'Arendt & Medernach, 14, rue Erasme, Luxembourg, à 11h30, sous la présidence de Mr. Peter Bun, employé, résidant professionnellement à Senningerberg,

qui nomme comme secrétaire Mr. Vincent Jodard, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Mr. Antonio Barattelli, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

L'Assemblée a été convoquée par une convocation, l'assemblée générale extraordinaire tenue devant notaire le 25 mars 2010 n'ayant pas atteint le quorum requis par l'article 67-1 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et ne pouvant donc valablement pas délibérer sur les points à l'ordre du jour.

1. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

I. Approbation du transfert du siège social de la Société au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

II. Approbation de la modification de la première phrase du premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société comme suit: "Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg."

2. Les noms des actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal.

3. Une convocation précisant l'ordre du jour de l'Assemblée a été envoyée par lettre recommandée à chaque actionnaire nominatif de la Société, le 26 avril 2010.

4. Aucun quorum n'est requis pour l'ensemble des points à l'ordre du jour, et les décisions sur lesdits points devront être adoptées par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des votes valablement émis lors de l'Assemblée.

5. Il apparaît, selon la liste de présence, que 12.565.453,475 actions sont présentes ou représentées, et que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée adopte les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

I. A RESOLU d'approuver le transfert du siège social de la Société au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

II. A RESOLU d'approuver la modification de la première phrase du premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société comme suit: "Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg."

III. A RESOLU par conséquent d'approuver la modification de la troisième phrase du premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société comme suit: "Le siège social de la Société peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration."

Aucun point n'étant plus à l'ordre du jour, l'Assemblée est close à 11.45 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fait foi.

Le présent acte notarial a été fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le document ayant été lu à l'Assemblée, aux membres du bureau de l'Assemblée, chacun étant connu du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et adresses, a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Bun, Jodard, Barattelli, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mai 2010. Relation: LAC/2010/21349. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 mai 2010.

M. DECKER.

Référence de publication: 2010078426/105.

(100070948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

I Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 97.437.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 22 février 2010 que:

- Le siège de la société est transféré à 52, Esplanade L-9227 DIEKIRCH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 mai 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010078428/15.

(100070228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

DOLOMITI DIEKIRCH , S.à r.l. unipersonnelle, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 10, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 109.095.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010078434/10.

(100070089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

MAG Industrial Intermediate International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.779.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 7 mai 2010

L'associé de la Société a décidé des modifications suivantes avec effet au 28 avril 2010:

- D'accepter la démission de Hille-Paul Schut en tant que gérant de la Société;
- De nommer Xavier De Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice, France, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que gérant de la Société.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2010078437/15.

(100071302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

SOCLIMA, Société de Climatisation, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 17.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES s.a.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2010078435/14.

(100070115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Socom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 49.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES s.a.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2010078436/14.

(100070117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

CitCor Wannsee II Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 131.206.

—
Extrait des résolutions de l'associé du 6 avril 2010

L'associé de la Société a décidé d'accepter la démission de John Cassin et de Christian Kolb en tant que «Geschäftsführer» de la Société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010078439/13.

(100071299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

CitCor Wannsee III Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 131.205.

—
Extrait des résolutions de l'associé du 6 avril 2010

L'associé de la Société a décidé d'accepter la démission de John Cassin et de Christian Kolb en tant que «Geschäftsführer» de la Société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Référence de publication: 2010078442/13.

(100071298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Arkade A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-7247 Helmsange, 8, rue Charles Rausch.
R.C.S. Luxembourg F 7.360.

—
Suivant décision de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 8 avril 2010, les articles suivants des statuts ont été modifiés:

STATUTS

Art. 2. Le siège social est situé à L-7247 HELMSANGE; 8, rue Charles Rausch.

Art. 3. L'association a pour but d'étudier le rôle de la femme dans la société et de l'encourager à prendre conscience de ses droits et de ses devoirs.

[L'ancien art. 3 est rayé.]

Art.4. [Ancien art. 5]. Les premiers membres de l'association sont les comparants au présent acte. Pour être admis ultérieurement, il faut:

- a. Avoir formulé la demande d'adhésion par écrit.
- b. Avoir été admis par le Conseil d'Administration statuant à la majorité des deux tiers des voix; en cas de refus d'admission, celui-ci n'a pas à faire connaître le motif de sa décision.
- c. Avoir signé une déclaration d'adhésion aux statuts de l'association.

Tous les membres de l'association s'engagent, par ailleurs, à adhérer à une fédération ayant un objet social identique à celui de l'asbl "Arkade".

Art. 5. L'association est composée de femmes, dont l'admission n'est acquise qu'après agrément donné dans les conditions stipulées à l'art. 4 des présents statuts.

L'association se compose de:

- membres actifs;
- membres honoraires;
- membres stagiaires.

Les membres stagiaires ne disposent pas du droit de vote, à l'exception, lors du vote de l'assemblée générale ordinaire, du vote du budget annuel et des cotisations.

L'assemblée générale

Art. 8. [ancien art. 7]. L'assemblée générale ordinaire a lieu annuellement.

Les articles 4 à 12 de la loi du 21 avril 1928 modifiée règlent les attributions de l'assemblée générale qui est convoquée par écrit au moins 8 jours à l'avance. Les convocations contiendront l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide par vote à main levée ou au secret. Le vote secret est appliqué lorsque des personnes sont impliquées.

L'assemblée générale statuera sur le Conseil d'Administration, les rapports, l'état de caisse, le programme futur et la dissolution éventuelle de l'association.

Elle adopte et révisé les statuts de l'association. Pour cela la présence des deux tiers des membres actifs est requise et deux tiers de ceux-ci doivent être en faveur de l'adoption ou de la modification. Si ce quorum n'est pas atteint, une assemblée générale nouvelle tranchera à la majorité simple des votants.

La cotisation est fixée par l'assemblée générale.

Deux réviseurs de caisse, non-membres du comité, sont désignés par l'assemblée générale.

[ancien art. 10] En ce qui concerne les votes, en cas d'égalité, la voix de la Présidente ou de sa remplaçante est prépondérante.

Conseil d'administration

[Ancien art. 9] Art.8.

a. Le Conseil d'Administration se compose d'au moins sept membres élus par l'assemblée générale.

Les attributions des conseillers, leurs devoirs et droits sont régis par les articles 13 et 14 de la loi du 21 avril 1928 modifiée.

Le Conseil d'Administration se réunira autant de fois qu'il est requis, sur convocation écrite de la Présidente, avec indication de l'ordre du jour.

b. Les membres du Conseil d'Administration sont rééligibles pour un an.

c. Le Conseil d'Administration élira une Présidente, une Secrétaire, une Trésorière.

La Présidente, la Secrétaire et la Trésorière du Conseil d'Administration constituent le Bureau. Les membres du Bureau sont rééligibles.

[nouvel] Art.9. Il est tenu procès-verbal des séances et les procès-verbaux sont signés par la Présidente et la Secrétaire et transcrits sur un registre coté et paraphé par la Présidente.

Art. 10. [ancien art.11] En cas de dissolution de l'association, l'actif net reviendra au compte d'une association au choix d'"Arkade" asbl et ce, en application des art. 20 et 22 de la loi du 21 avril 1928 modifiée.

Art. 11. [ancien art. 12]. Pour tout cas de figure non spécifié par les présents statuts, les dispositions de la loi du 21 avril 1928 modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 sont d'application.

Les présents statuts ont été approuvés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 avril 2010, et ont été établis en deux exemplaires.

Fait à Luxembourg, le 8 avril 2010.

Marianne Wehenkel / Jacqueline Rousseau / Odette Hoffmann

La Présidente / La Secrétaire / La Trésorière

Référence de publication: 2010078441/66.

(100071490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

MSREF VI Spirit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.450.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 21 avril 2010

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Richard Van't Hof en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 21 avril 2010;

- de nommer:

* Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden, né le 21 juin 1951 à Jutphaas, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 21 avril 2010 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 18 mai, 2010.

Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2010078443/19.

(100071297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Vermudo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.250,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.212.

—
Extrait des résolutions des associés du 21 avril 2010

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Richard Van't Hof en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 21 avril 2010;

- de nommer:

* Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden, né le 21 juin 1951 à Jutphaas, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 21 avril 2010 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2010078444/19.

(100071295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Fondation Edmond Israël, Fondation.

Siège social: L-1885 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg G 111.

—
*Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2008
(exprimé en EUR)*

	2008	2007
PRODUITS		
Dons, legs, subsides et subventions	35,000	-
Intérêts et revenus provenant du patrimoine	1,002	942
CHARGES		
Conférences organisées par la fondation	(25,082)	
Autres charges	(1,136)	(8,433)
Augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice	9,784	(7,491)

Etat des produits et charges pour l'exercice clos le 31 décembre 2008

(exprimé en EUR)

Les notes font partie intégrante des comptes annuels

—
*Etat de l'actif net au 31 décembre 2008
(exprimé en EUR)*

	2008	2007
ACTIF CIRCULANT		
Dons, legs, subsides et subventions	37,854	41,648
DETTES	(2,530)	(16,108)
ACTIF NET	35,234	25,540
Augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice	9,784	(7,491)

Les notes font partie intégrante des comptes annuels

Annexe des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2008

1. Constitution et Objectifs. La Fondation Edmond Israel a été constituée à Luxembourg le 19 septembre 1990 sous la forme d'un établissement d'utilité publique en accord avec la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée. Ses objectifs sont le soutien et la promotion de projets de recherche et d'études dans le domaine des marchés de capitaux. L'objet social de la fondation a été étendu en 2000.

La Fondation pourra soutenir tout projet de recherche, d'études, de conférences, de séminaires ayant trait à l'unification européenne, aux problèmes monétaires, à la démocratie ou aux droits de l'homme dans tous les pays du continent européen. Elle pourra encore soutenir tout projet d'ordre éducatif, culturel, économique, politique ou scientifique et allouer à cette fin des bourses d'étude. La Fondation sera libre de coopérer avec les autorités publiques ou encore avec d'autres institutions et établissements luxembourgeois et étrangers. En outre la Fondation pourra financer des études de haut niveau, des publications scientifiques et récompenser des travaux de recherche en général ou des contributions à l'intégration européenne en particulier par l'attribution de prix ou de bourses. La Fondation pourra organiser des congrès, des colloques, des séminaires et des conférences ayant trait à son objet social. La Fondation sera habilitée à organiser toute manifestation d'ordre culturel au sens le plus large et accomplir tout acte et toute opération qui se rapportent directement à son objet ou qui soit de nature à la favoriser.

2. Principes comptables. Les donations faites à la Fondation sont comptabilisées quand elles sont reçues.

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont échus.

Les états financiers sont établis en euro (EUR). La comptabilité est tenue dans cette devise. Les opérations effectuées dans une devise autre que l'EUR sont converties au cours de change en vigueur à la date de ces opérations. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Tous les gains ou pertes de change résultant de cette évaluation sont inscrits à l'état des produits et charges de l'exercice.

Signatures.

Référence de publication: 2010078440/51.

(100070995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Flexis S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 144.805.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 avril 2010:

- Sont nommées administrateurs de la société Mme Anja Lakoudi et M. Rolf Caspers, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Marco Hirth et M. Ravi Cunnoosamy.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Anja Lakoudi / Heike Kubica

Un mandataire

Référence de publication: 2010078509/16.

(100071149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

MSREF ICR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 693.150,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.631.

Extrait des résolutions des associés du 21 avril 2010

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Richard Van't Hof en qualité de Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 21 avril 2010;

- de nommer:

* Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden, né le 21 juin 1951 à Jutphaas, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 21 avril 2010 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 18 mai, 2010.

Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010078446/19.

(100071294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Nikky Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.539.

L'an deux mille dix,

Le vingt-sept avril,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NIKKY INVESTMENTS S.A." avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 1^{er} août 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1143 du 5 octobre 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 7 février 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 941 du 22 mai 2007, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2154 du 4 septembre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 88.539.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Suppression de l'autorisation du capital autorisé.

2. Modification de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à huit millions d'euros (EUR 8.000.000,00), représenté par cent soixante mille (160.000) actions de cinquante euros (EUR 50,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'actionnaire.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixés par la loi."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer l'autorisation du capital autorisé.

Seconde résolution:

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article trois des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à huit millions d'euros (EUR 8.000.000,00), représenté par cent soixante mille (160.000) actions de cinquante euros (EUR 50,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'actionnaire.
Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixés par la loi."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M. Limpens, A. Boulhais, A. Renard, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 avril 2010. Relation: LAC/2010/ 18517. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2010078447/67.

(100070936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

MSREF IV Messorio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.258.

—
Extrait des résolutions des associés du 21 avril 2010

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Richard Van't Hof en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 21 avril 2010;

- de nommer:

* Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden, né le 21 juin 1951 à Jutphaas, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 21 avril 2010 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 18 mai, 2010.

Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2010078448/19.

(100071291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Pro-Inn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6360 Grundhof, 2, route de Beaufort.

R.C.S. Luxembourg B 94.545.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010078630/10.

(100070958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

MS Racing, Méca-Sport Racing, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3653 Kayl,

R.C.S. Luxembourg F 8.357.

—
STATUTS

1. Le nom de l'association est Méca-Sport Racing, en abréviation MS Racing.

Elle a été fondée en 2009.

2. Son siège est à Kayl - Fax: +352 58 56 36

- Tout courrier est à envoyer à l'adresse du siège.
- Web: www.ms racing.lu - E-mail: info@msracing.lu
- Les extraits bancaires sont à envoyer au trésorier.
- Compte chèques postaux à Kayl N°: CCPL IBAN LU00 0000 0000 0000 0000 (attente de numéro)

3. L'association agissant sous forme d'écurie organisatrice est officiellement inscrite. Chaque membre dirigeant et membre actif licencié chez MS Racing est automatiquement assuré à la Caisse de Secours Mutuelle des Sportifs (CSMS) à Luxembourg.

4. L'association n'est soumise à aucun parti politique ou religieux.

5. La durée de l'association est illimitée.

6. Le but de l'association est de promouvoir les sports mécaniques pratiqués par ses membres. Un accent particulier est mis sur la promotion et l'accompagnement des pilotes jeunes (Voir aussi Art. 17) et adultes en Karting. Son affiliation à l'Automobile Club de Luxembourg est déterminante pour le classement des pilotes à l'Automobile Club de Luxembourg dans les championnats et coupes organisés par ce dernier. Suivant les opportunités, MS Racing offre aussi l'assistance en compétition voiture et voiture historique.

7. Le calendrier annuel national et international est établi par l'Automobile Club de Luxembourg. Les membres peuvent aussi s'engager dans d'autres compétitions internationales.

8. MS Racing s'engage annuellement à soutenir une fondation ou association de bienfaisance, pour venir en aide à des enfants en détresse ou ayant besoin de l'aide humanitaire. Le montant de cette aide financière doit impérativement être approuvé à l'unanimité par le comité.

9. (Réserve).

10. Composition.

- D'un comité composé de sept (7) membres majeurs qui ne sont pas obligatoirement des membres actifs.
- Les postes administratifs sont:
 - * Président, Vice-président, secrétaire, trésorier.
 - * Membres d'honneur sans limitation d'âge (vers le haut et le bas) sous réserve d'avoir été élu à l'unanimité par le comité.
- Des membres actifs

11. Procédures administratives.

- Pour toutes les procédures administratives, la voie hiérarchique de toute association règne aussi au sein de MS Racing. Tout courrier officiel, engagement et/ou autre est seulement valable s'il est traité par le comité ou son responsable correspondant.

12. (Réserve).

13. L'affiliation.

- Le comité est seul investi à décider sur l'affiliation de nouveaux membres, laquelle devra être accordée à l'unanimité.
- Elle peut se perdre par:
 - * Démission par écrit adressée au comité en recommandé.
 - * Non paiement de cotisations dues, ce qui n'empêche pas MS Racing de les réclamer.
 - * Non respect des statuts et/ou règlements d'ordre.
 - * Comportement reprochable et/ou discréditant l'enseigne de MS Racing.
 - * Un membre sortant n'a pas droit aux fonds ou biens de l'association ainsi qu'à des remboursements d'éventuelles cotisations déjà versées.
 - * Des biens appartenant à l'association sont à rendre après démission dans un délai de 5 jours ouvrables.
 - * Pour l'expulsion d'un membre, une majorité de 2/3 du comité est demandée.

14. Moyens d'action.

- Collecte des demandes de licences et des titres de participation.
- Organisation d'épreuves et de manifestations.
- Aide morale et technique aux licenciés ainsi que matérielle si possible.
- Tenue et organisation d'assemblées, de congrès, de conférences et de stages.
- Tenue d'un service de documentation et de renseignements.
- Edition et publication de tous documents et bulletins concernant ses activités, résultats et projets.

15. La licence.

- Celle-ci est établie par l'Automobile Club de Luxembourg sur demande conforme par MS Racing.
- La licence reste toujours la propriété de l'Automobile Club de Luxembourg et doit impérativement être restituée par le pilote à l'Automobile Club en cas de demande.

16. Coût de la licence.

- Le tarif appliqué est celui fixé par l'Automobile Club de Luxembourg sans majoration.

17. (Réserve).**18. La cotisation club.**

- La cotisation est fixée annuellement par le comité à l'assemblée générale et peut varier d'année en année.
- En date du 8 décembre 2009, la cotisation club a été fixée à 30,00 € et ne peut dépasser le montant de 100,00 €.
- Après paiement de la cotisation, le membre reçoit sa carte de membre pour bénéficier des avantages fixés par la loi du 28 Avril 1928 concernant les associations sans but lucratif.
- Chaque membre s'engage à verser au plus tard pour le 30 janvier de chaque saison sa cotisation annuelle sur le CCPL de MS Racing.
- Des membres jeunes en dessous de 18 ans (année calendrier) payent les frais réels de la licence et sont exemptés de la cotisation annuelle pour l'association.

19. (Réserve).**20. Elections du comité:**

- Le poste du président ainsi que des postes administratifs sont votés à la première assemblée générale par simple vote de majorité.
- Annuellement, un membre du comité est sortant mais rééligible.
- Des changements sont permis mais doivent être communiqués à toutes les instances concernées.
- Si un membre de comité sort en cours d'année, le comité peut avec une majorité de 2/3 du comité coopter un nouveau membre. Son occupation définitive sera effective après approbation lors de la prochaine assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

21. Pouvoirs.

- Le comité peut créer des commissions avec des buts précis pour les intérêts de l'association.
- Des décisions peuvent être discutées avec les membres mais sont uniquement adjugées par le comité.
- La représentation en justice est faite par un administrateur désigné du comité.
- Les statuts sont établis par le comité, reconnus à l'assemblée générale par une majorité de 2/3 et à partir de ce moment actif.
- Le président désigné prévoit des réunions de comité et pilotes à régime régulier.

22. (Réserve).**23. L'année comptable.**

- L'année comptable commence le 01 Janvier et se clôture le 31 Décembre suivant.
- Des fonds récoltés serviront à l'intérêt de l'association et de ses membres. (Voir aussi l'Art.8)
- Les réviseurs de caisse sont élus à l'assemblée générale pour une année. Ne peuvent être élus réviseurs de caisse des membres ayant une fonction au sein du comité.

24. L'assemblée générale.

- Elle se déroule annuellement sur invitation du comité au plus tard 90 jours après la fin de la saison sportive.
- L'assemblée générale ordinaire doit être publique. Elle sera annoncée par la presse écrite.
- Chaque membre est invité par écrit néanmoins si son adresse postale exacte est connue.
- Charges de l'assemblée générale:
 - * Modification des statuts.
 - * Election du comité.
 - * Approbation du bilan annuel.
 - * Accorder des décisions sortantes des pouvoirs du comité.
 - * L'assemblée générale est dirigée par le président ou son remplaçant.
 - * Des voix pour vote par procuration sont uniquement permises par écrit.
 - * En cas d'égalité des voix sur une décision prise par vote, le vote du président sera décisif.
 - * De nouvelles décisions seront ajustées au statut ainsi qu'au règlement d'ordre et communiquées aux membres et instances à aviser.

25. (Réserve).**26. Dissolution de l'association.**

- La dissolution de l'association se fera si l'association compte moins de 5 membres y compris le comité. Les fonds récoltés après paiement des éventuels frais dus, seront reversés à part égale à la commune de "Kayl" pour des besoins sociaux et à une fondation/association suivant l'Art.8.

27. Validation.

- Ce statut prend effet après l'assemblée générale fondatrice du 8 décembre 2009 qui s'est tenue à Kayl en présence des membres fondateurs suivants:

* Alain Lieners, Claude laquinta, Marie Costanzo, Frank Cancelli, Jean-Paul Kieffer, Danielle Linden, René Linden, Laurent Calvi, Jeannot Funck, René Mahr et Henri Schwirtz.

28. (Réserve).

29. Pour tout cas non défini dans ces statuts prévalent les prescriptions des associations sans but lucratif ainsi que les décisions prises par le comité tant qu'ils ne sont pas opposants avec la loi des a.s.b.l. au Luxembourg.

Kayl, le 8.12.2009.

Référence de publication: 2010078449/127.

(100071461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

MSREF Turque S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 199.495,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.220.

—
Extrait des résolutions des associés du 21 avril 2010

Les associés de la Société ont décidé comme suit

- d'accepter la démission de:

* Richard Van't Hof en qualité de Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 21 avril 2010;

- de nommer:

* Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden, né le 21 juin 1951 à Jutphaas, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 21 avril 2010 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 18 mai, 2010.

Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010078453/19.

(100071289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Mavy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 91.995.

—
Extrait de la lettre de démission datée du 12 mai 2010

En date du 12 mai 2010 Monsieur Richard Brekelmans a démissionné en tant que administrateur de la société Mavy S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.995, et ce avec effet au 12 mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 mai 2010.

ATC Corporate Services (Luxembourg) SA

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010078499/17.

(100071049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.
